

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/01/2025 - 1406 - 2014 B 00395 - 800 111 650 - 19 D

2025 5001406 JA

Attesté et noté par le
Président le 14 novembre 2024

N° 2050-SD 2024

1

BILAN - ACTIF

la Vignie

Désignation de l'entreprise :		VISTOTALENT - 19D		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		7, rue de l'Hôpital Militaire 59800 LILLE		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		8 0 0 1 1 1 6 5 0 0 0 0 4 3		Néant		*		
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 3 3		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 445 099	AG	1 140 445	304 654	
		Fonds commercial (1)	AH	200	AI		200	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
			Constructions	AP		AQ		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
			Autres immobilisations corporelles	AT	101 445	AU	65 229	36 216
Immobilisations en cours	AV			AW				
Avances et acomptes	AX			AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
	Autres participations		CU	1 648 352	CV	1 137 000	511 352	
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD		BE			
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	23 690	BI		23 690		
TOTAL (II)		BJ	3 218 785	BK	2 342 675	876 111		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	7 182 300	BY	52 553	7 129 747	
		Autres créances (3)	BZ	4 520 162	CA	733 000	3 787 162	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE			
Disponibilités		CF	41 668	CG		41 668		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	18 070	CI		18 070		
	TOTAL (III)	CJ	11 762 200	CK	785 553	10 976 647		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	14 980 985	IA	3 128 228	11 852 758		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP				
			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *						62 884		
Immobilisations :				Stocks :				
					Créances :			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2024

Designation de l'entreprise		VISIOTALENT - 19D		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	210 400		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 718		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	226 905		
	Report à nouveau	DH	(1 096 343)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 631 737)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(3 986 058)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	29 142		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	29 142		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	336 486		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 442 933		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 550 139		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 345 012		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	22 096		
	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 113 007		
	TOTAL (IV)	EC	15 809 673		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 892 758		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 615 819			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : VISIOTALENT - 19D		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	biens *	FD	FE	
	Production vendue	FG	FH	
	services*			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	
	Production stockée*			
	Production immobilisée*			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			
	Autres produits (1) (11)			
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (marchandises)*			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			
	Impôts, taxes et versements assimilés*			
	Salaires et traitements*			
	Charges sociales (10)			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)	HS	
		Sur immobilisations		
		- dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges (12)				
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

W

4

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2024

Désignation de l'entreprise VISIOTALENT - 19D		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 550 184
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 181 922
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 631 737)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 (3 520)	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : VISIOTALENT - 19D		Néant <input type="checkbox"/> *								
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
												Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
										1		2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	1 445 299	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2						KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3						KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	24 889	KW		KX				
		Matériel de transport *										KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	62 800	LC		LD	13 757			
		Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes										LK		LL		LM					
	TOTAL III										LN			87 689	LO		LP	13 757		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M		8T		
Autres participations										8U			1 648 352	8V		8W				
Autres titres immobilisés										1P				1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières										1T			21 990	1U		1V	12 000			
TOTAL IV										LQ			1 670 342	LR		LS	12 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										OG			3 203 329	OH		OJ	25 757			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
										1		2		3		4				
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	1 445 299	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP				LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre										IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF		
		Inst gales, agencés et am des constructions										IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT				MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencés, aménagements divers										IU		MM	24 889	MN		MO		
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS	76 556	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY				MZ		NA		NB	
Avances et acomptes										NC				ND		NE		NF		
TOTAL III										IY				NG		NH	101 445	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ				ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IØ				ØX		ØY	1 648 352	ØZ	
	Autres titres immobilisés										1I				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										12				2E	10 300	2F	23 690	2G	
TOTAL IV										13				NJ	10 300	NK	1 672 041	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14				ØK	10 300	ØL	3 218 785	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2024

Désignation de l'entreprise		VISIOTALENT - 19D						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	865 552	PF	274 893	PG		PH	1 140 445
TOTAL I		RK	865 552	RM	274 893	RN		RO	1 140 445
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	8 600	QE	2 489	QF		QG	11 089
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 428	QM	9 713	QN		QO	54 140
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	53 028	QV	12 202	QW		QX	65 229
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	918 580	ØP	287 094	ØQ		ØR	1 205 675
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

w

Désignation de l'entreprise :		VISIOTALENT - 19D		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	23 690	UV		UW	23 690			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	62 884				62 884			
	Autres créances clients		UX	7 097 321		7 097 321					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie* (antérieurement constituée*) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 189 387		1 189 387				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	3 330 774		3 330 774					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	18 070		18 070					
	TOTAUX		VT	11 722 126	VU	11 635 553	VV	86 573			
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	336 486		142 631		193 855			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 550 139		7 550 139						
Personnel et comptes rattachés		8C	168 199		168 199						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	181 487		181 487						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	987 805		987 805					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 521		7 521						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 442 933		5 442 933						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 096		22 096						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 113 007		1 113 007						
TOTAUX		VY	15 809 673	VZ	15 615 819		193 855				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	146 362	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : VISIOTALENT - 19D		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N. clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR 1 137 000		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur les amortissements des immobilisations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		ZFU-TE (art.44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de confluite (art. 39 decies E)		YH	XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

W

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	3 631 737
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	2 494 737
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	2 494 737

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD.

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>VISIOTALENT - 19D</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 139 264
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6	1 139 264
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	2 494 737
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 634 001
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	111 958
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(a détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction :	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

W

Désignation de l'entreprise		VISIOTALENT - 19D				Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB			
					Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 096 343)		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	OF	(1 096 343)		Report à nouveau	ZG	(1 096 343)		
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1 096 343)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	168 843
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	58 424	
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	2 573 281
	— Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	58 887
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	181 649	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	3 041 084
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	14 303
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z	1 072
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	15 375
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	588 645
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	804 005
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							OB	1 748 044
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

W

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VISIOTALENT - 19D		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
		dont apprentis	YF
		dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 551 681
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL I		OX	4 551 681
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	6
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	16 273
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 979 003
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	45 808
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	722
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	3 041 806
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 509 881
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 509 881
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 551 681
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	25
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence		GY	du
Date de cessation		GZ	au
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 0 0 1 1 1 6 5 0 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VISIOTALENT - 19D

ADRESSE (voie) 7, rue de l'Hôpital Militaire

CODE POSTAL 59800 VILLE LILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1200

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CLEVERCONNECT
N° SIREN (si société établie en France) 4 9 8 7 3 9 8 7 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1200
Adresse : N° 14 Voie RUE GAILLON
Code Postal 75002 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Handwritten mark resembling a stylized 'w' or '2'.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[Box with diagonal line and (i)]

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 0 0 1 1 1 6 5 0 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VISIOTALENT - 19D

ADRESSE (voie) 7, rue de l'Hôpital Militaire

CODE POSTAL 59800 VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique	SRL	Dénomination	VISIOTALENT ITALIA SRL		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 1	Voie	CORSO GIACOMO MATTEOTTI		Code Postal		Pays	IT
		Commune	MILAN					
Forme juridique	SRL	Dénomination	VISIOTALENT INTERVIEWING SL		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	PASEO DE RECOLETAS		Code Postal		Pays	ES
		Commune	MADRID					
Forme juridique	SRL	Dénomination	VISIOTALENT BENELUX		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 113	Voie	EVERSSTRASSE		Code Postal	1932	Pays	BE
		Commune	ZAVENTEN					
Forme juridique		Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie			Code Postal		Pays	
		Commune						
Forme juridique		Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie			Code Postal		Pays	
		Commune						
Forme juridique		Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie			Code Postal		Pays	
		Commune						
Forme juridique		Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie			Code Postal		Pays	
		Commune						

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

W

Attesté conforme par le
Président le 14 novembre 2024



19 D (Visiotalent)
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros,
Siège social : 7 rue de l'Hôpital Militaire
59800 à Lille
800 111 650 RCS Lille

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt-huit juin,**

La société CleverConnect, société par actions simplifiée au capital de 3.707.752 euros dont le siège est 14 rue Gaillon, 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 498 739 879, représentée par son Président, Monsieur Marko Vujasinovic, en sa qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023,
- du rapport de gestion du Président,
- du rapport du Commissaire aux comptes,
- du projet de résolutions,
- d'un exemplaire des statuts en vigueur.

statuant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus au Président,
- Approbation des conventions règlementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Décisions à prendre en vertu de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

a. pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique,

connaissance prise du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, qui font apparaître une perte d'un montant de (3.631.737) euros,

approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 1.137.000 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité de la Société,

constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître une perte nette de (3.631.737) euros,

décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte « report à nouveau », lequel sera débiteur de (4.728.080) euros,

rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION

(Quitus au Président)

L'Associé Unique,

donne au Président de la Société quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

W

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le Président,

prend acte du rapport spécial établi par le Président, conformément aux dispositions des articles L.227-10 du Code de commerce et suivants du Code de commerce,

approuve les conventions qui y sont mentionnées,

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

(Décisions à prendre en vertu de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

L'Associé Unique,

constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres qui s'élèvent à (3.986.058) euros pour un capital social de 300.000 euros, sont toujours inférieurs à la moitié du capital social,

décide, conformément à sa décision du 15 septembre 2023 et aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société,

prend acte que la situation devra être régularisée au plus tard à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2025, conformément à l'alinéa 2ème de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique,


donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.



* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui constate les décisions de l'Associé unique prises ce jour est signé par l'Associé unique.

DocuSigned by:
 Marko Vujasinovic
7FFCBDE97AAB467...

Pour CleverConnect
Monsieur Marko Vujasinovic
Associé Unique


Marko Vujasinovic





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Certifié conforme par le Président
le 14 novembre 2024
- ✓
M. Vignier

19 D.S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
19 D.S.A.S.
7, rue de l'Hôpital Militaire - 59800 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

W



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

19 D S.A.S.

7, rue de l'Hôpital Militaire - 59800 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associé unique de la société 19 D S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 19 D S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

19 D S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 juin 2024

KPMG SA

Eric LEFEBVRE

Associé

Bilan Actif

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 21/06/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 445 099	1 140 445	304 654	494 758
Fonds commercial	200		200	200
Autres immobilisations incorporelles				84 788
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 445 299	1 140 445	304 854	579 746
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	101 445	65 229	36 216	34 661
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	101 445	65 229	36 216	34 661
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 648 352	1 137 000	511 352	1 648 352
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 690		23 690	21 990
TOTAL immobilisations financières :	1 672 041	1 137 000	535 041	1 670 342
ACTIF IMMOBILISÉ	3 218 785	2 342 675	876 111	2 284 749
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	7 182 300	52 553	7 129 747	5 288 899
Autres créances	4 520 162	733 000	3 787 162	2 912 037
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	11 702 462	785 553	10 916 909	8 200 936
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	41 668		41 668	294 419
Charges constatées d'avance	18 070		18 070	37 776
TOTAL disponibilités et divers :	59 738		59 738	332 196
ACTIF CIRCULANT	11 762 200	785 553	10 976 647	8 533 131
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	14 980 985	3 128 228	11 852 758	10 817 880

W

Bilan Passif

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 21/06/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 300 000	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	210 400	210 400
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	4 718	4 718
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	226 905	226 905
Report à nouveau	(1 096 343)	(1 096 343)
Résultat de l'exercice	(3 631 737)	(1 096 343)
TOTAL situation nette :	(3 986 058)	(354 321)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(3 986 058)	(354 321)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	29 142	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 142	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	336 486	482 848
Emprunts et dettes financières divers	5 442 933	3 534 419
TOTAL dettes financières :	5 779 419	4 017 266
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 550 139	4 555 588
Dettes fiscales et sociales	1 345 012	1 204 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 096	18 966
TOTAL dettes diverses :	8 917 247	5 779 548
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 113 007	1 375 387
DETTES	15 809 673	11 172 201
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 852 758	10 817 880

Compte de Résultat (Première Partie)

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
	3 752 802	798 880	4 551 681	5 116 566
Chiffres d'affaires nets	3 752 802	798 880	4 551 681	5 116 566
Production stockée				
Production immobilisée				84 788
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			(3 520)	(2 985)
Autres produits			6	744
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 548 167	5 199 113
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			3 041 084	2 809 209
TOTAL charges externes :			3 041 084	2 809 209
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			15 375	20 359
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 850 635	1 965 818
Charges sociales			809 495	854 306
TOTAL charges de personnel :			2 660 130	2 820 124
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			287 094	295 942
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			34 480	4 000
Dotations aux provisions pour risques et charges			29 142	
TOTAL dotations d'exploitation :			350 716	299 942
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			722	4 381
CHARGES D'EXPLOITATION			6 068 027	5 954 015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 519 860)	(754 902)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

VISIOALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 519 860)	(754 902)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2 017	286
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 017	286
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 870 000	
Intérêts et charges assimilées	243 822	62 716
Différences négatives de change	72	3 828
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 113 894	66 544
RÉSULTAT FINANCIER	(2 111 877)	(66 258)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 631 737)	(821 160)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		275 183
TOTAL DES PRODUITS	4 550 184	5 199 399
TOTAL DES CHARGES	8 181 922	6 295 742
BÉNÉFICE OU PERTE	(3 631 737)	(1 096 343)

Annexe



W

Règles et Méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par les règlements subséquents de l'Autorité des Normes Comptables.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 852 758** euros.

Le compte de résultat affiche un total **produits** de **4 550 184** euros et un total de **charges** de **8 181 922** euros, dégageant ainsi un résultat de **(3 631 737)** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

I- FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'exercice 2023 s'est caractérisé par la baisse du volume de contrats Video Interview. En effet de nombreux clients ont arrêté d'utiliser le service en raison de la baisse des volumes de recrutement.

II- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 5 mars a eu lieu la première réunion d'information consultation du CSE au sujet d'un projet de restructuration et de compression des effectifs au sein des sociétés Cleverconnect et 19 D Visiotalent, et d'un projet de licenciement collectif pour motif économique. Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du CSE rendu le 7 juin. Le 10 juin a été lancée la procédure d'homologation auprès de la DRIEETS, et nous sommes actuellement en attente d'un avis de complétude.

III- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS INSCRITES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Immobilisations incorporelles

La société capitalise en immobilisations incorporelles les frais de développement correspondant à des logiciels développés en interne. Ces frais sont évalués au coût de revient.

Les frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice sont activés par le compte de production immobilisée.

La méthode d'amortissement retenue est le mode linéaire, par années pleines, à compter du premier jour de l'exercice suivant la commercialisation des services issus de ces logiciels.

Ces frais de développements sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans étant donné les technologies de la société et les perspectives commerciales.

Les développements non terminés à la date de clôture sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles.

A chaque clôture des comptes, l'entité apprécie s'il existe un indice montrant que ces actifs ont pu perdre de leur valeur. Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a décidé de retenir les durées d'usage pour les biens non décomposés ;

Les immobilisations corporelles sont exclusivement constituées de matériel informatique amorti en mode linéaire sur une durée de 3 ans.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais et accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'utilité est estimée notamment en fonction de multiples de valorisation basés sur le chiffre d'affaires tels que pratiqués dans le secteur du Logiciel « Software as a Service ».

Les créances rattachées aux participations sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement

Les mouvements de l'exercice concernent :

- La dépréciation des titres suivants détenus par la filiale 19D: VisioTalent Italia SRL pour 1 122 000 euros, VisioTalent Video Interviewing SL pour Espagne pour 510 000 euros, et VisioTalent Benelux BV pour 238 000 euros

W

Créances et dettes

La dette bancaire de 19D restant à rembourser s'élève à €(336)k au 31 décembre 2023 et se compose de 2 contrats dont 1 PGE auprès de BPI et BNP pour des maturités allant jusqu'à juin 2026.

L'ensemble des prêts contractés sont à taux fixe et à échéance mensuelle ou trimestrielle.

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lorsqu'il existe un indicateur d'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation ou de la reprise est comptabilisé en résultat d'exploitation.

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé pour 3 752 802 euros en France et 798 880 euros à l'étranger.

Produits constatés d'avance

Conformément à la réglementation comptable, le chiffre d'affaires est lissé sur la durée des contrats.

Engagement hors bilan

Indemnités de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été étudiées à la date du 31 décembre 2023. Les obligations liées aux indemnités sont les mêmes pour toutes catégories de personnel. Le montant des indemnités est fixé en fonction de l'ancienneté acquise à la date du départ à la retraite. A partir de cinq ans révolus l'indemnité est égale à un mois de salaire moyen, majoré d'un huitième de mois par année d'ancienneté supplémentaire, avec un plafond d'un maximum de 4 mois d'indemnité.

Ces indemnités n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation par voie de provision mais de la présente mention en engagements hors bilan.

A ce stade, aucun salarié n'est concerné par un départ à la retraite dans les 5 prochaines années.

IV- AUTRES INFORMATIONS

Crédit Impôt Recherche

W

La société n'a pas poursuivi ses activités en matière de recherche. A ce titre, elle ne dégage aucun crédit d'impôt au titre de l'exercice 2023.

Fiscalité latente

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2023, la société disposait d'un total de déficits restant à reporter de 3 634 001 euros.

Les commissaires aux comptes

Selon le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 relatif aux commissaires comptes, le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2023 s'élève à 9 100 euros au titre de l'audit légal des comptes annuels.

W

Immobilisations

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 21/06/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 445 299		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 445 299		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	24 889		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	62 800		13 757
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	87 689		13 757
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 648 352		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	21 990		12 000
TOTAL immobilisations financières :	1 670 342		12 000
TOTAL GÉNÉRAL	3 203 329		25 757

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 445 299	
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 445 299	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			24 889	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			76 556	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			101 445	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 648 352	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		10 300	23 690	
TOTAL immobilisations financières :		10 300	1 672 041	
TOTAL GÉNÉRAL		10 300	3 218 785	

Amortissements

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 21/06/24

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	865 552	274 893		1 140 445
TOTAL immobilisations incorporelles :	865 552	274 893		1 140 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	8 600	2 489		11 089
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	44 428	9 713		54 140
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	53 028	12 202		65 229
TOTAL GÉNÉRAL	918 580	287 094		1 205 675

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges		29 142		29 142
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		29 142		29 142

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		1 137 000		1 137 000
	18 073	34 480		52 553
		733 000		733 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	18 073	1 904 480		1 922 553

TOTAL GÉNÉRAL	18 073	1 933 622		1 951 695
----------------------	---------------	------------------	--	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 21/06/24

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	23 690		23 690
TOTAL de l'actif immobilisé :	23 690		23 690
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	62 884		62 884
Autres créances clients	7 107 651	7 107 651	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 189 387	1 189 387	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	3 330 774	3 330 774	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	11 690 696	11 627 813	62 884
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	18 070	18 070	
TOTAL GÉNÉRAL	11 732 456	11 645 883	86 573

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	336 486	142 631	193 855	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 550 139	7 550 139		
Personnel et comptes rattachés	168 199	168 199		
Sécurité sociale et autres organismes	181 487	181 487		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	987 805	987 805		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 521	7 521		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 442 933	5 442 933		
Autres dettes	22 096	22 096		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 113 007	1 113 007		
TOTAL GÉNÉRAL	15 809 673	15 615 819	193 855	

Charges à Payer

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 009 478
Dettes fiscales et sociales	235 348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

TOTAL	3 244 826
--------------	------------------

Produits à Recevoir

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	2 779 266
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 779 266

Charges et Produits Constatés d'Avance

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	18 070	1 113 007
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	18 070	1 113 007

Composition du Capital Social

VISIOTALENT - 19D

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 21/06/24
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1200	250
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1200	250

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

VISIOTALENT - 19D

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte

TOTAL

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte

TOTAL

